

ACTION POUR LES FEMMES ET ENFANTS MARGINALISES

AFEMA-RDC

E-mail: afemardc1@gmail.com

site web : www.afemardc.org

Tél: (+243) 998 13 20 24, 85 34 68 406,

N°64, Avenue KASAI I, Q. Ndendere, C. Ibanda, Ville de Bukavu, RD Congo



POLITIQUE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE



Novembre 2022

I. CONTEXTE

AFEMA RDC, est une organisation à but non lucratif, créée en Mai 2009, s'engage à la politique de la sauvegarde environnementale en se référant au septième objectif du millénaire pour le Développement, vise à assurer un environnement durable, sur ce point la situation demeure très préoccupante car les écosystèmes se dégradent actuellement à une vitesse plus rapide que celle qui permet leur régénération. Prévenir la dégradation environnementale et promouvoir la protection de l'environnement sont des éléments centraux pour l'atteinte de tous ces objectifs du millénaire pour le développement, en particulier, réduire l'extrême pauvreté et la faim, réduire la mortalité infantile et combattre les maladies.

Pour améliorer les moyens d'existence, les populations pauvres dépendent directement de l'environnement, plus particulièrement en ressources naturelles et les écosystèmes pour se nourrir, pour s'approvisionner en eau et combustible et comme source de revenu.

De plus, les écosystèmes dégradés rendent les populations très vulnérables à l'impact et à la fréquence accrue des sécheresses, des inondations, des glissements de terrain et d'autres catastrophes naturelles.

Toute action qui vise la réduction de la pauvreté et le mieux-être des populations doit reconnaître et préconiser des solutions durables qui tiennent compte des liens fondamentaux qui existent entre la dégradation de l'environnement, la pauvreté et les inégalités sociales. **À ce titre, AFEMA-RDC a fait de la protection de l'environnement une de ses priorités d'intervention.**

La politique de sauvegarde environnementale de l'AFEMA-RDC, représente son engagement institutionnel pour un développement durable respectueux de l'environnement. L'environnement est une priorité de l'AFEMA-RDC non seulement au niveau de sa programmation développementale mais aussi de son fonctionnement interne.

1. NOS ENGAGEMENTS :

AFEMA-RDC, souscrit à un développement durable respectueux de l'environnement comme base et comme valeur fondamentale de son fonctionnement et de ses actions. À ce titre :

Nous nous engageons à intégrer des considérations environnementales dans tous les projets, programmes et interventions de développement que nous réalisons. Par conséquent :

- L'analyse environnementale est une partie intégrante de toutes les étapes des projets, notamment celles de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
- Nous nous assurerons que les activités, projets et programmes appuyés ne comporteront pas d'impacts environnementaux négatifs ;
- Les projets et programmes seront conçus et exécutés dans un but de promotion et de respect de l'environnement et dans l'optique d'une gestion durable des ressources naturelles.

Dans un souci de prise en charge et de durabilité des actions, nous nous engageons à renforcer les capacités en matière d'environnement de tous nos partenaires, bénéficiaires et toutes les organisations de la société civile dans toutes nos zones d'intervention afin qu'ils puissent mieux intégrer les considérations environnementales dans leur travail. Nous les encouragerons notamment à élaborer des politiques, des projets et initiatives servant les objectifs d'un développement durable respectueux de l'environnement. Nous nous assurerons que les intervenants et intervenantes dans le cadre des projets et programmes



pourront disposeront d'outils pouvant les habiliter à œuvrer la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles.

Nous croyons que l'éducation relative à l'environnement est un moyen efficace de lutter contre la dégradation de l'environnement, pour cela nous nous engageons à sensibiliser les populations avec lesquelles nous travaillons à l'importance d'un environnement sain et à des pratiques respectueuses de l'environnement.

Au niveau de nos pratiques internes : nous nous engageons à mettre en place un processus progressif visant à diminuer les impacts environnementaux des activités et opérations de notre organisation par des pratiques responsables (recyclage, gestion des déchets, politiques d'achat, réunions vertes, choix de transport, etc.).

2. NOS STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Au niveau des actions développementales, nos interventions stratégiques visent à:

• Favoriser la protection et la conservation des écosystèmes à travers le renforcement des capacités des partenaires et des populations en matière environnementale et la promotion de valeurs et d'une éthique environnementale

Le renforcement des capacités locales de gestion de l'environnement est au cœur du travail d'AFEMA-RDC. Pour ce faire, des programmes de formation et des campagnes de sensibilisation sont réalisés afin que les partenaires intègrent les considérations environnementales dans toutes leurs initiatives, que les populations développent une conscience écologique et adoptent des pratiques et modes de vie davantage respectueux de l'environnement.

• Réduire la pauvreté grâce à la promotion de pratiques de gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles

Les ressources naturelles sont parmi les principales sources de revenu des populations pauvres, et en particulier des populations rurales. Toutes les activités liées à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche assurent un revenu plus approprié et constant pour les générations actuelles et celles à long terme lorsque l'écosystème est géré de façon viable. Il est donc crucial de promouvoir des technologies et pratiques adaptées aux conditions locales qui assurent une gestion durable de l'environnement tout en améliorant les moyens d'existence et les revenus des populations. Cette prémisse est à la base de l'approche agro-environnementale développée par AFEMA-RDC, qui souscrit entièrement aux principes de souveraineté alimentaire.



- **Accroître la capacité d'influence des partenaires et des populations appuyées et promouvoir la mise en place de processus démocratiques et d'espaces de concertation qui permettent aux personnes et organisations de la société civile de se prononcer sur les enjeux liés au bien-être et à la gestion des écosystèmes et de proposer des solutions viables.**

Les interventions de l'AFEMA-RDC, visent à améliorer la gouvernance de façon à créer un environnement institutionnel permettant de prendre en compte les préoccupations environnementales des populations, avec une attention particulière pour les besoins des femmes et des enfants. AFEMA-RDC renforce les capacités des organisations de la société civile à influencer les politiques dans la gestion environnementale et à promouvoir l'intégration des considérations environnementales dans les processus de planification du développement.

Au niveau du fonctionnement interne, nos interventions stratégiques visent à :

- **Intégrer systématiquement les considérations environnementales et de responsabilité sociale dans tous les processus de prise de décision de l'AFEMA-RDC, afin de diminuer les impacts environnementaux des activités et opérations de l'organisation.**

3. RESPONSABILITÉ INSTITUTIONNELLE

La politique environnementale de l'AFEMA-RDC a été conçue de façon à orienter le travail des employés, partenaires, bailleurs de fonds et des volontaires en vue d'assurer que l'ensemble de nos actions et interventions tiennent compte des considérations environnementales et contribuent à promouvoir des pratiques durables de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. AFEMA-RDC s'est donné une stratégie de mise en œuvre et des outils connexes qui assurent l'application de la politique et de nos engagements environnementaux dans des pratiques courantes. La politique environnementale de l'AFEMA-RDC est étroitement liée à son approche agro-environnementale.



Fait à Bukavu, le 21 Novembre 2023

Pour AFEMA – RDC